

De fontaines en lavoirs  
De la Villedieu à Millaudon  
Septembre 2023

N°81

## Reflets de la vie municipale à Ruhans

### Le mot du Maire

*L'heure de la rentrée a sonné pour les écoliers et les lycéens, et aussi pour les Conseillers Municipaux qui se sont réunis le 8 septembre.*

*Les points abordés lors de cette séance de reprise sont développés dans ce journal.*

*Depuis plusieurs mois, les démissions de maires essentiellement ruraux ont tendance à fortement augmenter.*

- *C'est le résultat d'un ras-le-bol dû aux contraintes administratives et réglementaires de plus en plus fortes.*
- *Aux procédures de plus en plus dématérialisées sans interlocuteur possible.*
- *À l'absence de soutien de l'Etat qui se décharge sur les élus locaux. L'exemple du bâtiment de La Villedieu est éloquent. De puis bientôt 1 an et demi, la Commune est en conflit avec le propriétaire, toutes les procédures ont été lancées, des plaintes ont été déposées auprès du Procureur de la République pour diverses infractions sans suite à ce jour. Il a fallu que je rappelle le Greffe du Tribunal pour apprendre que celle pour non-respect du Code de l'Urbanisme avait été classée sans suite faute de moyens et donc de temps de la part des Services de la Justice. Au final, si les travaux d'enlèvement des tôles se font un jour sur ordre de la Préfecture, la facture devra être payée par la Commune, charge à elle de se retourner contre le propriétaire. Les Services de l'Etat auraient toute latitude avec la Direction des Finances Publiques de diligenter cette action de recouvrement.*

*Il serait temps que les représentants de l'Etat prennent conscience du malaise ressenti par de nombreux élus locaux qui restent des garants essentiels de la démocratie locale.*

**Serge GIRARD**



### Dans ce numéro

Loyer logements communaux.....	2
Décision Modificative budget.....	2
Taxe d'affouage.....	2
Travaux forestiers.....	2
Travaux cimetière.....	2
Aménagement des abords du stade multisport.....	2
Numéros de rue.....	3
Acquisition de terrain.....	3
Dépôt sauvage.....	3
Evolution dossier "ferme" à La Villedieu.....	4
Pont Millaudon.....	4





### 1/ Loyer logements communaux

### 2/ Décision Modificative budgétaire

### 3/ Taxe d'affouage

### 4/ Travaux forestiers

### 5/ Travaux au cimetière

### 6/ Aménagement des abords du stade multisport

Bois de chauffage

L'AFFOUAGE



2

### 1/ Loyer logements communaux

Ils sont revalorisés chaque année sur la base de l'indice de revalorisation des loyers communiqué par l'INSEE.

L'augmentation devant être de 3.50 %, après discussion, le Conseil Municipal a décidé de limiter cette année la revalorisation à 1% pour tenir compte du contexte économique difficile et de l'inflation élevée.

### 2/ Décision Modificative budgétaire

En raison du passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 simplifiée, il est nécessaire de faire un transfert des comptes :

\* 2151/21 = - 197,40 € (ID)

\* 21538/041 = + 197,40 € (ID)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision.

### 3/ Taxe d'affouage

Depuis 2021, la taxe d'affouage était établie à 40 €, pour tenir compte des charges supportées par la Commune (coût des travaux forestiers à la hausse), le Conseil a décidé de passer cette taxe de 40 € à 45 € à compter de la saison 2023/2024.

### 4/ Travaux forestiers

Pour permettre cet automne, la plantation d'arbres fruitiers sauvages avec la Fédération Départementale de chasse en vue de préserver la biodiversité et les insectes pollinisateurs, un travail de nettoyage de bandes est nécessaire.

Ce travail de débroussaillage sera effectué par le Comité de Quartier Rosemont St Ferjeux dont le devis d'un montant de 1 907.50 € a été accepté.

### 5/ Travaux au cimetière

La Commune lors de la restructuration du cimetière avait implanté des emplacements pour le dépôt d'urnes funéraires. Ils sont aujourd'hui tous réservés, aussi pour faire face à d'éventuelles nouvelles demandes, un projet d'extension en face de l'existant a été élaboré pour l'implantation de 10 urnes funéraires. Le Conseil l'a validé, la réalisation a été confiée à l'Entreprise Bougaud de Montbozon pour un montant de 3 750.00 € TTC.



### 6/ Aménagement des abords du stade multisport

Le Conseil a décidé d'acheter une poubelle pour éviter de voir trainer certains débris au sol, un peu de civisme de la part des utilisateurs serait le bienvenu. La majorité des utilisateurs étant des jeunes venus souvent à vélo, le Conseil a validé l'achat et la pose d'appuis vélos au sol, ce qui devrait éviter de les appuyer contre l'entourage du stade.

## **7/ Numéros de rue**

Pour tenir compte des constructions nouvelles et mettre à niveau la numérotation de toutes les maisons, une commande complémentaire de 23 plaques émaillées de numéros de rue a été faite pour un montant de 1 222.80 € TTC. Après réception de la commande l'ensemble des numéros seront distribués aux habitants.



## **8/ Acquisition de terrain**

Suite à la division parcellaire qui a été opérée par M. et MME Gagnaire sur leur propriété cadastrée B 104, il apparaît que les limites des barrières actuelles ne correspondent pas exactement aux limites réelles. Un échange entre la Commune et ces propriétaires est nécessaire, il en ressort en solde une petite surface d'environ 17 m2 que la Mairie doit acquérir. Le Conseil a validé le principe de ce découpage, par contre il a rejeté l'acquisition sur la base de 20 € le m2 et a proposé de réaliser la transaction au tarif du terrain agricole.

## **9/ Dépôt sauvage**

Durant l'été, nous avons eu la désagréable surprise de découvrir un dépôt sauvage de débris de démolition. C'est une benne complète d'environ 30 m3 qui a été déposée derrière la scierie à proximité d'un chemin forestier.

Ce dépôt a eu lieu sur une propriété privée, une plainte a été déposée en Gendarmerie, à ce jour les recherches pour identifier le coupable n'ont rien donné. La réglementation prévoit que c'est normalement au propriétaire du terrain de faire enlever les débris. Ce dernier n'y est évidemment pour rien, il subit cette situation. Si cette solution peut être envisagée pour de petits volumes, ce n'est pas le cas avec l'importance du dépôt réalisé qui nécessite des moyens humains et logistiques importants pour le résorber. Des devis ont été demandés dont le montant se situe à environ 1 600 € pour la fourniture de personnel et de camions bennes pour le transport.

Après échanges avec le SYTEVOM, j'ai pu obtenir la mise à disposition à titre gratuit de deux conteneurs à proximité du dépôt qui permettront de déposer dans une, ce qui est classé comme encombrants et dans l'autre, tout ce qui est ciment, agglos, carrelage. Le reste : métal, et principalement polystyrène devra être acheminé sur la déchetterie de Rioz.

Le Conseil a donc choisi de faire jouer la solidarité et de lancer un chantier communal, un appel à volontaires pour le samedi 30 septembre a été déposé dans vos boîtes. Pour remercier les volontaires un barbecue sera organisé le midi.

7/ Numéros de rue

8/ Acquisition de terrain

9/ Dépôt sauvage



## **10/ Evolution dossier « ferme » à La Villedieu**

Après plusieurs mois d'inaction, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDTESPP) a finalement décidé de faire enlever les porcs qui restaient dans le bâtiment. Une opération coordonnée avec la Gendarmerie a été lancée en juillet, les porcs ont été chargés dans un camion et emmenés dans une exploitation hors du département.

Le problème du bâtiment reste entier, malgré la procédure et l'arrêté de péril imminent que j'ai initié, les mises en demeure d'enlever les tôles sont restées vaines. Je rappelle que la Commune a refusé de faire réaliser les travaux car elle n'était pas en capacité d'assurer la sécurité physique des intervenants, des menaces ayant été prononcées contre une entreprise venue établir un devis.

Le Préfet a donc établi un procès verbal de carence à l'égard de la Commune et ce sont donc les services de l'Etat qui doivent trouver et mandater une entreprise. Il semble qu'il ne soit pas si facile de solutionner le problème puisque 3 mois après nous en sommes à peu près toujours au même stade. Trois entreprises sont venues sur site, une a refusé, nous sommes en attente des autres devis.

La Préfecture veut que l'entreprise qui sera retenue utilise des camions et du matériel anonymes, donc en location, pour éviter « d'éventuelles représailles ».

Cette location entraîne naturellement un coût supplémentaire sur lequel je me suis opposé. En effet, si dans un premier temps la Préfecture paiera l'entreprise, elle adressera ensuite la facture à la Commune. Si cette dernière refuse de payer comme je leur ai laissé entendre, la dépense sera inscrite d'office au budget de la Commune.

Pour récupérer cet argent, il nous faudra ensuite nous retourner contre le propriétaire avec d'après les dires même de la Direction Départementale des Finances Publiques très peu de chances de récupérer quelque-chose, vu la situation financière et personnelle de l'intéressé.

Ce seront donc les contribuables Ruhannais qui devront financer les errements d'un individu, et le bâtiment va très probablement rester en l'état de ruine de nombreuses années.

## **11/ Pont de Millaudon**

Une visite sur site avec le maître d'œuvre retenu, Ingénierie70, a eu lieu cet été. Ce dernier va définir exactement les travaux à réaliser, demander toutes les autorisations nécessaires pour travailler dans la rivière, élaborer les cahiers des charges pour les appels d'offre et monter les dossiers de subventions d'ici la fin de l'année.

Les travaux de réfection du pont et du mur de soutènement devraient donc se réaliser à partir du printemps 2024, avec une fermeture du pont pour une durée de l'ordre de 4 mois.

Nous vous tiendrons naturellement informés des suites de ce dossier qui va constituer un poste de dépense important pour la Commune.



10/ Evolution dossier  
« ferme » à La Ville-  
dieu

11/ Pont de Millaudon

